

SUZANNE LAPLANTE EDWARD

4774 Meloche
Pierrefonds, Québec
H9J 1Y8
Tél.: (514)-626-0123
Fax: (514)-626-9972

Le 8 décembre 1999

Le Très Honorable Jean Chrétien,
Premier Ministre du Canada
Colline Parlementaire,
Ottawa, Ontario.

Cher Monsieur le Premier Ministre,

Je voudrais avant tout vous remercier très sincèrement pour la touchante cérémonie commémorative du 6 décembre que votre gouvernement a organisé en mémoire de nos filles tombées il y a dix ans dans la fleur de l'âge sous les balles d'un misogyne en mal d'amour.

Merci surtout à vous personnellement d'avoir compris l'importance de contenir la prolifération des armes à feu au Canada. Les récentes tueries aux États-Unis qui se multiplient à ne plus pouvoir les compter prouvent à quel point vous avez eu raison de mettre en place des mesures strictes et efficaces contre les armes. Monsieur Chrétien, vous et moi, nous le savons, tous les Canadiens aussi, il était moins cinq, ici au Canada, et ces mesures sont mises en place pas une minute trop tôt.

J'ai donc été atterrée de lire un article dans les médias nous annonçant que l'arme meurtrière appelée **Mini Ruger 14** est, dix ans après les ravages que cette arme a causé à Poly, encore parfaitement légale et disponible dans presque tous les magasins d'armements au Canada.

Hier, lors de la parution de cet article, j'ai été littéralement assaillie d'appels téléphoniques des média me demandant de commenter sur l'ineptitude du gouvernement à prendre ses responsabilités. Pour tout commentaire, j'ai leur ai dit à tous qu'il devait sûrement y avoir erreur, que cela ne se pouvait pas, que je vérifierais avec vous.

Monsieur Chrétien, je sais que des groupes de chasseurs réclament cette arme pour la chasse. Ils l'apprécient pour sa légèreté et sa petite taille. Petite et légère, ça, elle l'est. Tellement petite et tellement légère que des centaines d'étudiants à Poly ne se sont même pas rendus compte pendant l'heure entière que le gars a passé à la porte du bureau du registraire avant de commencer son massacre, qu'il portait, dans un sac de vidange vert, **UNE ARME D'ASSAUT MILITAIRE**. En effet, nous avons à maintes reprises démontré à votre gouvernement ainsi qu'à celui qui vous a précédé qu'**aux États-Unis, ce Mini-Ruger 14 est bel et bien classé: arme d'assaut militaire.**

SUZANNE LAPLANTE EDWARD

4774 Meloche
Pierrefonds, Québec
H9J 1Y8
Tél.: (514) 626-0123
Fax: (514) 626-9972

Monsieur le Premier Ministre ... page 2

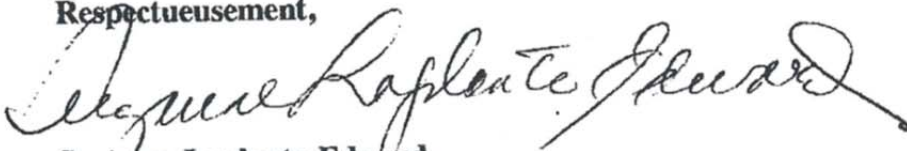
Dans toutes les conférences que j'ai prononcées jusqu'à présent à travers le Canada, aux États-Unis, en Chine et en Angleterre, et dans les médias ici, j'utilise l'argument que s'il devait se reproduire une calamité pareille, Dieu nous en protège, les dégâts en seraient grandement diminués du fait qu'ici, les armes d'assaut militaires ont été bannies.

Monsieur Chrétien, vous pouvez bien imaginer que les dernières semaines ont été extrêmement pénibles pour nous ainsi que pour toutes les familles de ces jeunes femmes. Pouvez-vous nous assurer, dans les plus bref délais, que cette arme, ainsi que toutes ses variantes est bel et bien illégale au Canada, et que si ce n'est déjà fait accompli, ce sera chose faite d'ici quelques semaines.

Je vous prie de recevoir, cher Monsieur Chrétien, l'expression de mon admiration pour votre courage à tenir tête au lobby des armes. Les Canadiens vous en sont immensément reconnaissants.

Je vous souhaite à vous ainsi qu'à votre épouse de Joyeuses Fêtes et un nouveau Millénaire de Paix.

Respectueusement,



Suzanne Laplante Edward